Nations Unies S/2019/570



# Conseil de sécurité

Distr. générale 15 juillet 2019 Français Original : anglais

Lettre datée du 15 juillet 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le vingt-quatrième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2368 (2017).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés (Signé) Dian Triansyah **Djani** 



Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2368 (2017)

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2368 (2017), dans lequel le Conseil de sécurité a prié l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter par écrit au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois, le premier le 31 décembre 2017 au plus tard.

Par la présente, je vous transmets le vingt-quatrième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément à l'annexe I de la résolution 2368 (2017). L'Équipe de surveillance précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (Signé) Edmund Fitton-Brown

Vingt-quatrième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions présenté en application de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

#### Résumé

À la suite de la chute de Baghouz (République arabe syrienne) en mars 2019, la zone géographique proclamée « califat » par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)<sup>a</sup> a cessé d'exister et ce groupe a poursuivi ses activités dans le cadre d'un réseau essentiellement clandestin. Si ses dirigeants se trouvent principalement en Iraq, son centre de gravité, lui, reste en Iraq, en République arabe syrienne et dans les zones situées dans le voisinage immédiat de ces deux pays. L'objectif du commandement est de faire en sorte que l'EIIL s'adapte, survive et renforce sa présence dans sa principale zone d'activité, et d'établir des cellules dormantes au niveau local, en prévision d'une éventuelle résurgence, tout en recourant à la propagande pour maintenir sa réputation en tant qu'entité terroriste mondiale grâce au « califat virtuel ». Lorsqu'il disposera du temps et de l'espace nécessaires pour lancer à nouveau des opérations extérieures, l'EIIL dirigera et facilitera la commission d'attentats à l'échelle internationale, outre les attentats inspirés par lui qui continuent d'être commis dans de nombreuses régions du monde.

Al-Qaida (QDe.004) reste résilient, malgré l'état de santé de son dirigeant, Aiman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006), et les doutes qui planent quant à sa longévité et aux modalités de sa succession. À Edleb (République arabe syrienne), au Yémen, en Somalie et dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest, les groupes se réclamant d'Al-Qaida sont plus forts que ceux se réclamant de l'EIIL. Les combattants terroristes étrangers sont essentiellement concentrés à Edleb et en Afghanistan, la plupart se réclamant d'Al-Qaida. Toutefois, l'EIIL reste bien plus puissant qu'Al-Qaida en termes de financement et de retentissement médiatique, maîtrise davantage les techniques de combat et de terrorisme, et représente une menace plus immédiate pour la sécurité mondiale.

L'ambition et l'emprise croissantes de groupes terroristes au Sahel et en Afrique de l'Ouest, où les combattants se réclamant d'Al-Qaida et de l'EIIL collaborent afin de saper l'autorité de juridictions nationales fragiles, comptent parmi les faits les plus marquants survenus à l'échelle internationale au cours de la période considérée. Le nombre d'États de la région susceptibles de voir les mouvements insurrectionnels du Sahel et du Nigéria franchir leurs frontières a augmenté. La capacité des autorités locales de faire face à la menace terroriste en Afghanistan, en Libye et en Somalie reste limitée. Les attentats perpétrés à Sri Lanka le dimanche de Pâques sont la preuve que la propagande de l'EIIL continue de séduire et qu'il existe un risque que des cellules locales soient sur le point d'émerger dans des endroits inattendus et puissent se livrer à d'importantes activités terroristes. Ces attentats, et d'autres commis dans des lieux de culte par l'EIIL, ainsi que ceux de Christchurch (Nouvelle-Zélande) perpétrés en mars 2019, sont des symptômes inquiétants de l'escalade des conflits interconfessionnels.

Depuis la chute de Baghouz, il est devenu plus urgent encore de traiter les questions liées aux combattants terroristes étrangers, aux combattants de retour dans leur pays d'origine, aux combattants « relocalisés » et aux combattants détenus dans la zone de conflit. Des États Membres font état de problèmes nationaux pressants liés à la sécurité, tels que la radicalisation dans les prisons et la libération de détenus terroristes, mais peu possèdent les compétences et capacités suffisantes pour lutter avec succès contre ces aspects du terrorisme.

19-10984 3/26

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

# Table des matières

		Page
I.	Aperçu de la menace	5
II.	Tendances régionales	7
	A. Levant	7
	B. Péninsule arabique	8
	C. Afrique	9
	D. Europe	14
	E. Asie	15
III.	Étude d'impact	19
	A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme	19
	B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel	20
	C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants	21
IV.	et les relocalisés	22
	A. Interdiction de voyager	22
	B. Gel des avoirs	23
	C. Embargo sur les armes	24
V.	Activités de l'Équipe de surveillance et observations	25
Annexe		
	Procédures engagées par des personnes ou des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions, ou les concernant	26

# I. Aperçu de la menace

- 1. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a été battu par l'armée de la République arabe syrienne en mars 2019. Baghouz, près de la frontière iraquienne, était le dernier bastion territorial de ce qu'il restait des forces de l'EIIL, et la reddition de ce dernier a marqué la fin, d'un point de vue géographique, du prétendu « califat ». Ces derniers mois, l'EIIL a essuyé de lourdes pertes en défendant la poche située entre Hajin et Baghouz. Nombre de combattants et de personnes à leur charge en sont partis, mais le nombre de personnes restées sur place après la chute de Baghouz était plus élevé que prévu. Par la suite, le transfert d'habitants de la ville dans des lieux de détention ou des camps de réfugiés s'est accéléré. Le nombre de personnes vivant dans le camp de Hol, dans le nord-est de la République arabe syrienne, est passé de moins de 10 000 en décembre 2018 à plus de 70 000 en avril 2019. De nombreux États Membres se disent préoccupés par les problèmes liés à la sécurité et à la situation humanitaire qui se posent désormais, après la fin du « califat ».
- 2. Le réseau clandestin de l'EIIL en République arabe syrienne s'étend et des cellules sont créées dans les provinces, selon la même stratégie que celle déployée en Iraq depuis 2017. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement de la République arabe syrienne, le nombre d'attentats perpétrés par l'EIIL a augmenté. De hauts responsables se trouvent parmi les personnes qui ont rejoint la région d'Edleb, où ils coexistent difficilement avec les groupes locaux se réclamant d'Al-Qaida. Cette région compte désormais plus d'éléments terroristes que n'importe quelle autre région du Levant et d'Iraq, et un État Membre l'a décrite comme « le plus grand dépotoir de combattants terroristes étrangers au monde ».
- 3. L'EIIL s'adapte, et crée et renforce les conditions propices à son éventuelle résurgence dans ses fiefs iraquiens et syriens. Ce processus est plus avancé en Iraq, où sont désormais basés Abu Bakr al-Baghdadi¹ et la plupart des responsables de l'EIIL. D'autres se trouvent dans la région de l'ancien « califat » et dans des régions voisines. Cette dispersion et l'insécurité compliquent les communications, et l'autorité est de plus en plus déléguée. Pour assurer sa survie, l'EIIL veille en priorité à ce que ses dirigeants emblématiques et ses combattants syriens et iraquiens puissent poursuivre leur mission. Les combattants terroristes étrangers, pour la plupart, ne sont pas jugés indispensables et sont abandonnés à eux-mêmes².
- 4. Bien que vaincu militairement, l'EIIL conserve un grand nombre de combattants et de sympathisants en Iraq et en République arabe syrienne, et est en mesure de mener librement ses activités dans de nombreuses zones et de fomenter régulièrement des attentats afin de montrer sa puissance et de saper la confiance de la population dans les autorités locales. Ainsi, il a brûlé des récoltes dans le nord de l'Iraq, acte qui s'inscrit dans sa stratégie visant à empêcher la réconciliation, la stabilisation et le redressement dans des zones anciennement situées dans le « califat ». Il espère ainsi que la population locale s'impatientera, tiendra les autorités pour responsables de la situation et regrettera l'époque où l'EIIL contrôlait la région. Plusieurs États Membres ont fait part de leur inquiétude quant à une éventuelle résurgence du groupe dans ces zones.
- 5. Dans un message vidéo datant de la fin du mois d'avril 2019, Abu Bakr al-Baghdadi a confirmé que l'EIIL avait toujours pour ambition de devenir un acteur de poids sur la scène internationale et comptait y parvenir en commettant des attentats dans le monde entier. À l'heure actuelle, l'action du groupe repose sur des attentats inspirés par lui, comme celui du dimanche de Pâques qui a été commis à Sri Lanka et

<sup>1</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom d'Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299).

19-10984 5/26

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Information communiquée par un État Membre.

qu'Abu Bakr al-Baghdadi a évoqué dans son message mais dont le commandement de l'EIIL n'avait pas été informé à l'avance. Que les attentats de Sri Lanka aient été motivés ou non par ceux commis à Christchurch (Nouvelle-Zélande) en mars 2019, l'éventualité d'un conflit interconfessionnel est inquiétante. Des États Membres estiment que le groupe ne se contentera pas de compter sur son retentissement médiatique et sa propagande pour encourager la commission d'attentats, qui sont souvent déjoués et n'ont généralement qu'un effet limité quand ils aboutissent. Il réinvestira dans sa capacité de diriger et faciliter l'exécution d'attentats complexes à l'échelle internationale, dès qu'il disposera de l'espace et du temps nécessaires. La baisse du nombre d'attentats de ce type actuellement observée pourrait donc ne durer que peu de temps et même se terminer avant la fin de 2019. D'ici là, l'EIIL inspirera d'autres attaques, peut-être dans des lieux inattendus.

- 6. En dehors de la principale zone de conflit, l'EIIL et Al-Qaida luttent tous deux pour imposer leur pouvoir et leur poids à l'échelle internationale. Des États Membres signalent l'existence de plusieurs zones de conflit locales, autour desquelles gravitent des combattants terroristes étrangers qui viennent de la région ou qui ont avec elle des liens ethniques ou linguistiques. L'Afghanistan reste la zone de conflit la plus importante et les menaces à court et à long terme que représentent les groupes se réclamant de l'EIIL et d'Al-Qaida et les combattants terroristes étrangers implantés sur le territoire afghan demeurent un motif de préoccupation. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel, où ces deux groupes sont actifs et s'allient afin de déstabiliser les États les plus fragiles de ces régions suscitent aussi une inquiétude croissante.
- 7. L'EIIL serait en train de mettre en place un réseau en étoile dans ses provinces reculées, prolongement logique de sa stratégie de dispersion et de délégation du commandement. Des groupes plus solidement établis se réclamant de l'EIIL assument certaines responsabilités pour le compte de groupes plus petits, telles que l'acheminement de fonds et l'organisation de campagnes de propagande. Avec le temps, les activités de ce réseau pourraient être régionalisées, comme l'avait déjà fait Al-Qaida. En effet, depuis longtemps, ce groupe participe à la vie politique locale, remportant quelques victoires mais se heurtant également à des difficultés, comme à Edleb. L'ampleur de la menace que représente Al-Qaida dans l'immédiat n'est toujours pas claire. En effet, Aiman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006) serait en mauvaise santé et la manière dont le groupe gèrera sa succession est incertaine<sup>3</sup>.
- 8. Les questions liées aux combattants terroristes étrangers, aux personnes à leur charge, aux combattants de retour dans leur pays d'origine, aux combattants « relocalisés » et aux « voyageurs frustrés » contribuent à la situation actuelle et restent pressantes. Parmi ceux qui se sont rendus au prétendu « califat », 30 000 pourraient être encore en vie et leurs projets resteront une préoccupation au niveau international dans les années à venir. Certains rejoindront peut-être Al-Qaida ou d'autres groupes terroristes qui pourraient apparaître. D'autres deviendront des dirigeants ou des agents de radicalisation, notamment dans les prisons s'ils sont effectivement poursuivis en justice par des États Membres qui ne sont pas en mesure de faire face à ce problème dans leur système pénal. Les personnes à charge des combattants, comme celles qui se trouvent à Hol, pourraient représenter une menace si leur cas n'est pas traité comme il se doit. Des États Membres s'accordent à dire que nombre des causes profondes à l'origine de la montée de l'EIIL subsistent. Il est donc peu probable que la menace que représentent l'EIIL et Al-Qaida, ou des groupes analogues, diminue.

<sup>3</sup> Information communiquée par un État Membre.

# II. Tendances régionales

### A. Levant

- 9. À la suite de sa défaite territoriale dans sa principale zone d'activité, il semblerait que l'EIIL ait accordé la priorité à la sécurité et à la protection de ses hauts responsables. Il ne se préoccupe guère de ses militants de base, notamment de ceux qui sont dans des camps. Selon un État Membre, les dirigeants de l'EIIL suivent la situation politique dans les principaux pays d'Europe occidentale et envisagent d'y perpétrer des attentats afin d'exacerber la contestation et l'agitation. Des États Membres estiment que même si ses capacités de planification d'opérations extérieures sont actuellement limitées, l'EIIL n'a pas renoncé à son projet de fomenter des attentats à l'échelle internationale, et a mené des activités de reconnaissance visant d'éventuelles cibles à l'étranger et fabriqué des explosifs<sup>4</sup>.
- 10. L'EIIL ne disposerait pas de suffisamment de liquidités pour mener à bien ses opérations et rechercherait donc des moyens de lever des fonds. Il mènerait un nouveau type d'activités criminelles et les fonds dont il disposerait proviendraient d'activités légitimes. Avec la fin du « califat », certains responsables de l'EIIL en République arabe syrienne ont été dispersés dans d'autres régions du pays et le groupe chercherait à leur envoyer des fonds sans dévoiler l'endroit où ils se trouvent et à leur allouer en priorité les ressources financières dont il dispose. Le solde des recettes du « califat » se situerait entre 50 millions et 300 millions de dollars. Nul ne sait où ces réserves se trouvent et si elles sont disponibles à des fins opérationnelles. Bien que ne représentant pas une part importante des avoirs de l'EIIL, des caches d'antiquités et d'objets culturels destinés à la vente pourraient exister.
- 11. Les transferts de fonds détectés au cours de la période considérée consistaient essentiellement en de faibles sommes destinées à financer le retour de combattants terroristes étrangers dans leur pays d'origine. Il semblerait que les combattants de l'EIIL disposent d'autres sources de financement, notamment des cartes de crédit de membres de leur famille et d'appels au don lancés via les médias sociaux et les applications de messagerie cryptées comme Telegram. En raison de ces méthodes de financement, les autorités ont du mal à établir le lien entre les différents intervenants ou à démanteler les réseaux établis<sup>5</sup>. Des membres de l'EIIL qui se sont rendus à Edleb en transitant par des zones anciennement tenues par ce groupe seraient arrivés dans cette ville avec suffisamment d'argent liquide pour couvrir leurs dépenses quotidiennes.
- 12. En République arabe syrienne, environ 150 éléments de l'EIIL se trouveraient toujours dans des régions au sud de Damas, qui ont été reprises par le Gouvernement de la République arabe syrienne. À l'est de l'Euphrate, dans les provinces de Raqqa et de Hassaké, 800 terroristes de l'EIIL seraient toujours en liberté. Depuis le début de 2019, ces combattants ont commis au moins 30 attentats contre les forces des États-Unis et de la coalition<sup>6</sup>.
- 13. Des États Membres ont évalué les forces de Hay'at Tahrir al-Sham (HTS)<sup>7</sup> présentes à Edleb et leur estimation oscille entre 12 000 et 15 000 combattants. Hourras el-Din compterait entre 1 500 et 2 000 combattants, dont la moitié seraient des combattants terroristes étrangers, soit une proportion bien plus élevée que dans les rangs de HTS. L'EIIL est également présent dans la région, notamment des

<sup>4</sup> Information communiquée par un État Membre.

19-10984 7/26

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Nusrah Front for the People of the Levant (QDe. 137).

éléments qui ont réussi à se déplacer vers l'est après la chute de Baghouz. Il existerait un accord non écrit au terme duquel les combattants de l'EIIL peuvent se réfugier dans des villages qui se trouvent dans des zones dominées par HTS près d'Edleb, à condition qu'ils ne se livre à aucune activité militaire. Toutefois, la méfiance régnerait entre ces deux groupes qui continueraient de se surveiller mutuellement. HTS a les moyens de suivre la plupart des activités de l'EIIL et de Hourras el-Din.

- 14. HTS et Hourras el-Din partageraient la même histoire et la même idéologie mais leur stratégie était différente. Hourras el-Din concentrait ses activités en République arabe syrienne et ne cherchait pas à commettre des attentats à l'étranger tandis que Hourras el-Din aurait une approche plus internationale. Le chef d'Al-Qaida, Aiman al-Zawahiri, était l'autorité de référence pour Hourras el-Din mais pas pour HTS. Selon un État Membre de la région, si le Gouvernement de la République arabe syrienne tentait de reprendre Edleb par la force, tous les groupes ne se réclamant pas de l'EIIL s'uniraient pour défendre ce territoire mais les combattants de l'EIIL, eux, essaieraient de fuir vers la Turquie. La faiblesse actuelle de l'EIIL aurait poussé des combattants à déserter et à rejoindre Hourras el-Din ou à rentrer dans leur pays d'origine.
- 15. Des États Membres ont fourni des renseignements détaillés sur les membres et les activités de Hourras el-Din depuis son apparition au début de 2018. Au départ, ce groupe souhaitait être perçu comme syrien, et le ressortissant syrien Samir Hijazi, également connu sous le nom de Abu Hammam al-Shami (non inscrit sur la Liste), avait été nommé son commandant général. C'est ensuite Khalid Mustafa al-Aruri, ressortissant jordanien, également connu sous le nom d'Abu al-Qassam (non inscrit sur la Liste), qui a assumé ces fonctions. Ancien combattant d'Al-Qaida, il aurait été emprisonné en République islamique d'Iran puis libéré dans le cadre d'un échange contre des diplomates iraniens détenus par Al-Qaida au Yémen. Hourras el-Din compte dans ses rangs d'autres anciens combattants d'Al-Qaida, comme Iyad Nazmi Salih Khalil (QDi.400), Sami al-Aridi (non inscrit sur la Liste), Bilal Khrisat (non inscrit sur la Liste) et Faraj Ahmad Nana'a (non inscrit sur la Liste). Ses combattants terroristes étrangers viennent notamment d'Asie centrale et du Maroc<sup>8</sup>, et le groupe tire une partie de ses revenus de la contrebande.
- 16. HTS prélève une taxe sur les biens qui entrent à Edleb par les points de passage qu'elle contrôle. Les recettes provenant de cette taxe seraient élevées. En effet, environ 3 millions de personnes vivent sur ce territoire qui se caractérise par son dynamisme économique. Le monopole qu'exerce HTS à cet égard ne permet pas aux autres groupes de dégager des revenus suffisants.
- 17. Selon des États Membres, les armes et munitions dont est dotée HTS, notamment des explosifs RDX et C-4 à usage militaire, proviennent de dépôts d'armes pris aux forces gouvernementales syriennes au cours des deux dernières années. D'autres éléments de matériel ont été saisis lors d'affrontements avec des groupes rivaux. D'après les informations reçues, il serait facile d'acheter des armes légères, des munitions et des véhicules à Edleb pour ceux qui étaient prêts à payer le prix. Des États Membres sont préoccupés par la facilité avec laquelle il est possible de se procurer des explosifs dans la région, sachant que ces mêmes explosifs pourraient être achetés par l'EIIL et transférés ailleurs.

## B. Péninsule arabique

18. Un État Membre a fait savoir qu'Al-Qaida n'était pas parvenu à s'implanter en Arabie saoudite. En 2018, trois opérations de l'EIIL auraient été déjouées, causant la

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Information communiquée par un État Membre.

mort de six terroristes et de huit agents de la sécurité. Les plans de ces attentats ont été décrits comme étant rudimentaires et échafaudés principalement par des acteurs isolés<sup>9</sup>.

- 19. Le 6 février 2019, dans la vingt-neuvième édition de son bulletin *Al-Nafeer*, publié par la Al-Sahab Media Foundation, Al-Qaida a condamné la messe historique célébrée par le Pape à Abou Dhabi et appelé la péninsule arabique tout entière à choisir la voie du terrorisme et à chercher de l'aide auprès du groupe, mais aussi à lui prêter main forte. D'après les informations fournies par des États Membres, la stratégie d'Al-Qaida in the Arabian Peninsula (AQAP) (QDe.129) [Al-Qaida dans la péninsule arabique) (AQPA)] au Yémen consiste à établir le contact avec des tribus locales afin de se fondre dans la population civile et d'éviter ainsi d'être repéré.
- 20. Des États Membres de la région indiquent que la stratégie à court terme d'AQPA est de lutter en priorité contre les groupes se réclamant de l'EIIL au Yémen plutôt que contre les houthistes. AQPA veut maintenir sa position en tant que groupe terroriste dominant dans sa zone d'opérations au Yémen. À la fin de décembre 2018, il a annoncé qu'il mènerait des attaques contre l'EIIL, l'objectif étant de reprendre le contrôle sur une situation dominée par celui-ci depuis le début des affrontements entre les deux groupes en juillet 2018.
- 21. Un haut responsable d'Al-Qaida dans la péninsule arabique, Bilal Ali Wafi (non inscrit sur la Liste), a été capturé en mai 2019 et d'autres dirigeants auraient été tués lors de frappes aériennes ciblées, forçant le groupe à agir sans direction claire. Celui-ci serait actuellement en train de revoir sa structure de commandement. Cependant, il reste actif dans les provinces du Hadramout, de Chaboua, de Maareb, de Beïda et d'Abiyan, et serait mieux armé que l'EIIL. Il détiendrait des armes lourdes, dont des systèmes de missiles SA-7 et SA-9, des roquettes Grad 122-mm et Katioucha 107-mm et 122-mm, et des batteries antiaériennes ZU-23 et 37-mm, tandis que l'EIIL au Yémen serait plus faible, avec environ 400 combattants équipés d'armes légères.

## C. Afrique

#### 1. Afrique du Nord

- 22. Les activités de l'EIIL dans le sud de la Libye se sont intensifiées du fait que l'Armée nationale libyenne était mobilisée pour la bataille qui se livrait près de Tripoli. Depuis le début des combats autour de la capitale le 4 avril 2019, des combattants de l'EIIL ont attaqué les villes de Zella, Foqaha' et Fezzan à de nombreuses reprises. Ils ont réussi à prendre le contrôle de ces villes pendant plusieurs heures et à libérer des prisonniers de leur groupe 10. Dans le même temps, une visite de l'Équipe de surveillance prévue à Tripoli a été annulée en raison de combats engagés par l'Armée nationale libyenne.
- 23. Bien que les combats se poursuivent autour de Tripoli, les autorités libyennes ont activement continué de surveiller les opérations de l'EIIL. Le 13 avril, elles ont arrêté une personne liée à l'EIIL, Anas Abrik Zouki, également connu sous le nom d'Abu Abdullah al-Darnawi (non inscrit sur la Liste), alors qu'il préparait un attentat dans la capitale<sup>11</sup>.
- 24. Les combattants de l'EIIL ont été chassés des zones côtières mais ils continuent de représenter une menace importante dans la région subcôtière, du sud des champs

<sup>9</sup> Information communiquée par un État Membre.

19-10984 **9/26** 

<sup>10</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Information communiquée par un État Membre.

pétroliers (à l'est) jusqu'à la frontière avec l'Algérie (à l'ouest). Au cours de la période considérée, les points situés à l'extrême sud où des activités de l'EIIL ont été signalées étaient Oum el-Araneb à l'ouest et Tazerbo à l'est. Les combattants du groupe ne seraient plus que quelques centaines <sup>12</sup>. Le seul haut responsable non libyen de l'EIIL en Libye serait un ressortissant iraquien, Abu Moaz al-Tikriti <sup>13</sup> (non inscrit sur la Liste), tandis que le reste du commandement serait composé de ressortissants libyens (voir S/2018/705, par. 30).

- 25. Il semblerait que l'EIIL en Libye dispose encore de ressources financières importantes grâce aux 50 millions de dinars libyens provenant d'établissements financiers de Syrte lorsque la ville était sous son contrôle <sup>14</sup>. Le groupe investirait une partie de ses ressources dans des petites et moyennes entreprises, et dans des sociétés de virement de fonds situées dans des villes côtières, notamment à Tripoli, Misrata et Khoms. Il aurait volé des antiquités à Chahat, dans le nord-est du pays, qui sont réapparues dans un État Membre européen. Ses autres sources de revenus sont notamment l'extorsion (racket) et l'imposition de taxes sur les réseaux de traite des personnes. Au moins un million d'euros aurait été versé en échange de la libération de trois employés d'une compagnie pétrolière turque qui travaillaient dans le sud de la Libye <sup>15</sup>. L'EIIL en Libye n'a plus besoin de grandes sommes d'argent et peut vivre sur les ressources qu'il avait accumulées au plus fort de sa présence en Libye, avant octobre 2016 <sup>16</sup>.
- 26. Au cours de la période considérée, un État Membre a fait savoir que les zones contrôlées par l'EIIL et Al-Qaida dans le sud de la Libye se chevauchaient. Les combattants affiliés à Al-Qaida seraient entre 100 et 200 dans le pays, principalement autour d'Oubari, dans le sud-ouest<sup>17</sup>.
- 27. Un petit nombre de combattants, qui se rendaient de la République arabe syrienne et d'Iraq en Libye et en Algérie, ont été détectés alors qu'ils traversaient le Soudan. L'Algérie aurait intercepté et expulsé jusqu'à 100 Syriens qui tentaient d'entrer dans le pays par le sud, après avoir transité par la Turquie et le Soudan avec de faux passeports et l'aide de réseaux criminels<sup>18</sup>. Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) (QDe.014) a clairement exprimé son soutien aux manifestations en Algérie et appelé la population à se soulever contre l'armée<sup>19</sup>. Ce groupe resterait faible, malgré une structure de commandement intacte.
- 28. Au Maroc, plusieurs cellules terroristes ont été découvertes au cours de la période considérée, faisant passer à plus de 20 le nombre de cellules affiliées à l'EIIL qui ont été démantelées et dont les membres ont été arrêtés au cours des trois dernières années dans le pays. Certains de ces membres étaient revenus dans le pays avec l'aide de réseaux de traite des personnes et de faux papiers d'identité européens<sup>20</sup>.
- 29. Les activités du groupe Ansar Beit el-Maqdes, qui a prêté allégeance à Abu Bakr al-Baghdadi, sont désormais limitées à des zones près de Rafah, de Sheikh Zuweid et d'El-Arich, sur un territoire qui représente environ 3 % du Sinaï. Ce groupe compterait environ un millier de membres, dont certains ne combattent pas mais lui apportent un appui logistique <sup>21</sup>. L'Égypte estime qu'Ansar Beit el-Maqdes est un

<sup>12</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>15</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Information communiquée par un État Membre.

Information communiquée par un État Membre.
Information communiquée par un État Membre.

phénomène local, qui n'entretient aucune relation d'ordre opérationnel, organisationnel ou financier avec la structure centrale de l'EIIL ou tout autre groupe se réclamant de lui.

#### 2. Afrique de l'Ouest

- 30. En Afrique de l'Ouest, la violence a monté en flèche sous l'influence d'affiliés de l'EIIL ou d'Al-Qaida et les activités de recrutement se sont multipliées. La porosité des frontières et le manque de moyens des autorités pour faire face à la menace grandissante aggravent la situation <sup>22</sup>. Au Sahel, la Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM)(QDe.159) exerce une influence décisive. Son centre de gravité reste dans le nord du Mali, où le groupe s'appuie sur plusieurs milices, les *katibas*, pour poursuivre son objectif de radicalisation de la population. Ansar Eddine (QDe.135) reste actif au nord de Kidal. L'Émirat de Tombouctou (ancienne branche saharienne d'AQMI), situé au nord de Tombouctou, a bénéficié de l'attrition des effectifs d'Al Mourabitoun (QDe.141), toujours actif dans le secteur de Gao-Ansongo. La Katiba du Macina a réussi à établir un deuxième bastion pour JNIM dans la région de Mopti-Hombori-Douentza et à la frontière avec le Burkina Faso, dans la direction de Bobo-Dioulasso. Les partisans de JNIM ont ouvert environ 650 écoles dans la région, sur lesquelles ils exercent un contrôle, afin de transformer la société suivant les préceptes du groupe<sup>23</sup>.
- 31. Dans le centre du Mali, la violence inter-ethnique est alimentée par des groupes terroristes qui cherchent à favoriser la radicalisation. Bah Ag Moussa (non inscrit sur la Liste) facilite la liaison entre l'Émirat de Tombouctou et la Katiba du Macina<sup>24</sup>, qui s'est appuyée sur ses succès opérationnels pour créer une nouvelle zone d'opérations pour JNIM. La Katiba el-Kassam reste active à l'est de Tombouctou bien que son chef, Al-Mansour Ag el-Kassam, ait été tué en octobre 2018. La Katiba Serma, qui opère au sud de Douentza et de Hombori, fait le lien entre JNIM et Ansaroul Islam au Burkina Faso. JNIM travaille en étroite collaboration avec Ansaroul Islam, même si ce dernier reste indépendant et n'est pas sous le commandement de Iyad Ag Ghali (QDi.316).
- 32. Le responsable des opérations de JNIM, Djamel Akkacha, également connu sous le nom de Yahia Abou el Hammam (QDi.313), a été tué le 21 février 2019. La stratégie actuelle d'AQMI est de remplacer les personnalités de premier plan et les combattants de JNIM tués lors d'opérations antiterroristes par des combattants chevronnés en provenance de Libye. Messaoud Benaireche, également connu sous le nom d'Abou Oussama al-Jazairi (non inscrit sur la Liste), a remplacé Djamel Akkacha à la tête de l'Émirat de Tombouctou, et Hamza al-Jazairi (non inscrit sur la Liste) a pris le commandement d'Al Mourabitoun<sup>25</sup>.
- 33. Le Parc national du W, situé à cheval sur le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, est en train de devenir un nouveau bastion pour les groupes terroristes de la région, notamment l'État islamique du Grand Sahara, qui continue de coopérer avec JNIM au Mali et au Niger (voir S/2019/50, par. 36). Les groupes terroristes implantés au Sahel empiètent de plus en plus sur les frontières du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo, comme l'a montré l'enlèvement de deux Français dans le Parc national de la Pendjari (Bénin) en mai 2019.
- 34. L'État islamique du Grand Sahara est solidement implanté au Mali et au Niger. Ses attentats sont maintenant revendiqués par le groupe « Province d'Afrique de

<sup>22</sup> Information communiquée par un État Membre.

19-10984 11/**26** 

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Information communiquée par un État Membre.

l'Ouest de l'État islamique », qui a adopté un nouveau discours afin de montrer une présence unifiée de l'EIIL dans la région. Il est possible que l'État islamique du Grand Sahara et le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » aient coopéré dans l'attaque des forces nigériennes commise à Tongo Tongo en mai 2019 et qu'ils soient en train d'établir une base de soutien logistique dans la ville de Sokoto, au Nigéria<sup>26</sup>.

- 35. Les principales zones d'opérations du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans le bassin du lac Tchad sont les États de Borno et de Yobe, au Nigéria, ainsi que la région de Diffa, où la pression a récemment augmenté sur les forces de défense et de sécurité nigériennes<sup>27</sup>. En mars 2019, Abu Abdullah Ibn Umar al-Barnawi (non inscrit sur la Liste) aurait pris la tête du groupe, succédant à Abu Musa'ab al-Barnawi (non inscrit sur la Liste), un fils de Mohammed Yusuf, fondateur de Boko Haram. Ce changement pourrait avoir conduit le groupe à durcir sa position en intensifiant son rythme opérationnel et en commettant des actes de violence exemplaires envers des prisonniers des forces de sécurité locales. Le groupe invite aussi les combattants terroristes étrangers à se rendre dans sa zone d'opérations.
- 36. Au sein de la Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (Boko Haram) (QDe.138), Abubakar Mohammed Shekau (QDi.322) reste marginalisé mais son groupe conserve un bastion dans la forêt de Sambisa et les monts Mandara. Un État Membre estime que Boko Haram compte environ 2 000 combattants et que le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » en a au moins deux fois plus, concurrençant l'Islamic State in Iraq and the Levant Khorasan (ISIL-K) (QDe.161) (État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan) en tant que plus grand groupe associé à l'EIIL en dehors de la zone centrale.

#### 3. Afrique de l'Est

- 37. La Harakat Al-Shabaab Al-Mujaahidiin (Al-Shabaab) (SOe.001), affiliée d'Al-Qaida, a débuté l'année 2019 avec l'intention stratégique d'intensifier les attentats et de poursuivre sur sa lancée en Somalie et à l'étranger 28. Pendant la période considérée, elle a changé de stratégie, préférant aux attentats à fort impact 29 des attaques répétées, fréquentes et, en fin de compte, multiples et quotidiennes. À Mogadiscio, elle a ordonné le retrait de la vidéosurveillance pour empêcher que ses activités soient surveillées. Le 23 mars, Al-Shabaab a fait exploser quatre explosifs en une heure à différents endroits de Mogadiscio. Des États Membres ont fait observer que le groupe avait encore renforcé ses capacités en matière d'engins explosifs improvisés et fabriquait des engins artisanaux de plus en plus puissants.
- 38. Des États Membres attribuent la multiplication des attentats commis par Al-Shabaab à plusieurs facteurs. Premièrement, en raison de l'offensive militaire menée actuellement par la Mission de l'Union africaine en Somalie, de nombreux commandants de haut rang ou de rang intermédiaire et combattants ont quitté leurs bases du Bas-Chébéli pour se réfugier dans les environs de Mogadiscio, ce qui leur a permis de mieux coordonner l'exécution d'attentats complexes. Deuxièmement, le renvoi massif de membres du personnel de sécurité début 2019 a créé un vide qui a aidé Al-Shabaab à se réorganiser et à prendre des positions stratégiques en vue de mener des attentats. Certains de ces membres ont rejoint les rangs d'Al-Shabaab, ce qui a décuplé les capacités du groupe en lui apportant la formation, les compétences

<sup>26</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Information communiquée par un État Membre.

et une connaissance privilégiée des opérations gouvernementales et des cibles clefs dont il avait grand besoin.

- 39. De l'avis de plusieurs États Membres, la résilience d'Al-Shabaab s'explique principalement par le fait que le groupe dispose d'une source de revenus institutionnalisée et solide (voir S/2018/14/Rev.1, par. 40; S/2018/705, par. 46; S/2019/50, par. 45). Al-Shabaab continue d'étendre ses activités d'extorsion dans les zones géographiques et les secteurs commerciaux placés sous son contrôle. Ces derniers mois, il a par exemple paralysé le ravitaillement de grandes villes en fermant les voies d'accès à des zones contrôlées par le Gouvernement. Le groupe a ainsi dégagé une source de revenu lucrative après avoir négocié et augmenté les taxes auprès des acteurs commerciaux, des entités de transports publics et des organismes humanitaires actifs en Somalie 30. En mai 2019, Al-Shabaab a fermé le port de Mogadiscio pendant six jours et ne l'a rouvert qu'après avoir passé un accord avec les entreprises qu'il extorque 31. Des négociations similaires ont eu lieu au marché de Bakaara<sup>32</sup>. De plus, Al-Shabaab taxe désormais les billets d'avion et les entreprises de télécommunications et s'est assuré le contrôle des revenus provenant de Ceelasha Biyaha et de certaines parties des districts de Yaaqshid et Huriwa.
- 40. Des États Membres ont fait état de la poursuite des enrôlements forcés, des entraînements et des activités de radicalisation (voir S/2019/50, par. 46). Un État Membre a signalé qu'environ 200 recrues avaient terminé leur entraînement et avaient été déployées récemment dans la région du Moyen-Djouba. Parallèlement, le chef de l'Amniyat<sup>33</sup> dans la région du Banaadir a demandé que davantage de combattants soient déployés à Mogadiscio. Al-Shabaab a alors ordonné à ceux qui n'étaient pas en mesure de verser les sommes élevées exigées d'enrôler leurs enfants dans le groupe.
- 41. Des États Membres ont signalé que des affrontements entre les agents d'Al-Shabaab et de l'EIIL avaient éclaté à Mogadiscio et dans le Puntland, où l'EIIL avait fait de modestes incursions : le calme précaire qui régnait en Somalie vers la fin de l'année 2018 n'avait été que de courte durée (ibid., par. 47 et 48). L'EIIL a été attaqué en Somalie à la fois par Al-Shabaab et par la Mission de l'Union africaine en Somalie, dans le cadre de ses opérations militaires. Al-Shabaab a pris le dessus sur l'EIIL, qui a été contraint d'entrer dans la clandestinité, même dans son fief de Ceelasha Biyaha, près de Mogadiscio, et s'est emparé de certaines de ses bases dans le Puntland. Malgré ces revers, l'EIIL a continué de commettre des attaques, qui se sont limitées à l'assassinat de personnalités du monde des affaires et de fonctionnaires à Boosaaso, et a conservé quelques bases opérationnelles.

### 4. Afrique centrale

42. Des États Membres ont fait observer que les pertes territoriales essuyées par l'EIIL en République arabe syrienne et en Iraq ainsi que l'affaiblissement du groupe affilié en Somalie avaient donné un nouvel élan à Madina Tawheed Waljihad (MTW), également connu sous le nom de Madina Tawheed wal Muwahedeen (MTM), groupe ayant fait son apparition en République démocratique du Congo en novembre 2017. MTW a établi une base à Medina, dans la région de Beni (Nord-Kivu), où il a hissé le drapeau de l'EIIL et prêté allégeance au groupe. Bien que son allégeance n'ait pas officiellement été acceptée par la structure mère de l'EIIL, le groupe a cherché à attirer des combattants étrangers qui cherchaient à se réinstaller afin de grossir ses rangs et a essayé de communiquer avec la structure mère. Après le discours du 22 août

30 Information communiquée par un État Membre.

19-10984 13/26

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Branche « renseignements » d'Al-Shabaab.

2018 par lequel Abu Bakr al-Baghdadi a ordonné aux combattants de se déployer dans divers endroits, notamment en Afrique centrale, certains États Membres ont commencé à constater une plus grande activité chez les agents de MTW, principalement des acteurs isolés auto-radicalisés. En avril 2019, le commandement de l'EIIL a ajouté la bannière du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » à celles de ses groupes affiliés, ce qui a enhardi MTW, lequel a commencé à opérer sous la bannière du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique ».

- 43. Tout au long de la période considérée, des États Membres de la région ont exprimé leur inquiétude concernant l'augmentation du nombre et de la fréquence des activités du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » : le groupe n'en était qu'à ses prémices, mais il pouvait évoluer, attirer des combattants terroristes étrangers de la région et d'au-delà qui revenaient dans leur pays ou se réinstallaient, et nouer des liens avec d'autres affiliés de l'EIIL actifs en Afrique. Par exemple, un État Membre a dit que l'EIIL en Somalie était chargé par la structure mère de superviser le financement des groupes affiliés et, dans un cas, avait alloué des fonds pour appuyer des opérations en République démocratique du Congo.
- 44. Plusieurs autres États Membres considèrent que les revendications de l'EIIL seraient opportunistes car rien ne laisse penser que l'EIIL a commandité les attentats en République démocratique du Congo ou établi un lien avec les auteurs. Selon eux, le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » serait le nouveau visage du mouvement Forces démocratiques alliées Armée nationale de libération de l'Ouganda, évalué comme étant principalement centré sur sa propre survie et en manque de capacités opérationnelles solides. Ces États reconnaissent que la menace que représente l'EIIL en Afrique centrale continue d'évoluer.

## D. Europe

- 45. Des États Membres de la région font état de la baisse du nombre d'attentats réussis mais estiment que le risque reste élevé. La propagande en ligne cherchant à inspirer des attentats de faible technicité reste disponible. La structure mère de l'EIIL s'efforce de développer les compétences techniques de potentiels terroristes, notamment en publiant des tutoriels en ligne sur la fabrication artisanale d'armes chimiques et biologiques. Néanmoins, d'après les estimations, la menace chimique, biologique, radiologique ou nucléaire que représente l'EIIL reste faible, car il est difficile de fabriquer et de livrer de tels engins sans se faire repérer par les autorités <sup>34</sup>.
- 46. Des États Membres se sont déclarés de plus en plus préoccupés par la possibilité que leurs nationaux commettent des attentats terroristes à l'intérieur de leur pays, du fait des difficultés rencontrées par l'EIIL pour envoyer des agents en Europe. Les services de sécurité sur place ont enregistré un taux relativement élevé d'attentats déjoués en raison du manque d'expérience et des méthodes peu élaborées des terroristes en puissance.
- 47. La radicalisation des criminels au sein du système pénitentiaire demeure une préoccupation majeure en Europe (voir \$\frac{\$S/2017/573}\$, par. 10); la pauvreté, la marginalisation, la frustration, le manque d'estime de soi et la violence sont autant de facteurs qui font que les détenus peuvent être influencés par des idéologies radicales. En outre, une partie de la première vague des revenants du « califat » emprisonnés devrait être libérée au cours de l'année à venir.

<sup>34</sup> Information communiquée par un État Membre.

- 48. Selon certains États Membres, quelque 5 000 à 6 000 combattants terroristes étrangers ont quitté l'Europe pour la zone de conflit en Iraq et en République arabe syrienne, dont 75 % ont rejoint l'EIIL. D'après les informations disponibles, entre 30 % et 40 % d'entre eux ont été tués, 10 % à 15 % sont toujours détenus dans la région, 10 % à 15 % se sont réinstallés ailleurs et 30 % à 40 % sont rentrés en Europe. Le sort de nombre d'entre eux reste inconnu.
- 49. Des États membres signalent que la plupart des revenants ont été déçus par le « califat », mais que nombre d'entre eux conservent des opinions extrémistes. Les programmes de déradicalisation ne se sont pas révélés pleinement efficaces et le risque que présentent les détenus devant bientôt sortir de prison suscite toujours de fortes inquiétudes. Les combattants les plus endurcis, qui purgent des peines plus longues, ne sont pas encore sur le point d'être libérés. Ils demeurent dangereux et continuent de poser problème dans le système pénitentiaire et en dehors.
- 50. Les États Membres européens continuent de mettre l'accent sur les problèmes que posent les personnes à la charge des combattants terroristes étrangers se trouvant dans des camps de détention en Iraq et en République arabe syrienne. Il n'existe pas de consensus sur la manière de résoudre les questions complexes mêlant nationalité, filiation et degré de radicalisation ou de participation de mères aux crimes commis au nom de l'EIIL. Il y a également des obstacles à la collecte de preuves visant à traduire en justice des femmes et des jeunes soupçonnés de terrorisme à l'étranger.
- 51. Les données sur le nombre de rapatriements d'Européens de camps de détention en Iraq et en République arabe syrienne restent difficiles à établir. L'Équipe de surveillance n'a reçu que peu d'informations sur certains cas. Le 20 avril 2019, les autorités kosovares ont rapatrié 32 femmes et 74 enfants du camp de déplacés de Hol, dans le nord-est de la République arabe syrienne<sup>35</sup>.

#### E. Asie

#### 1. Asie centrale et Asie du Sud

- 52. Les États Membres d'Asie centrale estiment que la principale menace terroriste les concernant vient de leurs nationaux qui se sont rendus en République arabe syrienne, en Iraq et, dans une moindre mesure, en Afghanistan, où ils sont affiliés à plusieurs organisations terroristes. Les combattants terroristes étrangers continuent de tenter de se rendre dans la zone de conflit, bien qu'à une échelle beaucoup plus réduite que les années précédentes. Les travailleurs migrants ouzbeks et tadjiks vivant en République de Corée, dans la Fédération de Russie, en Turquie et dans d'autres pays qui accueillent en nombre important la diaspora sont ciblés par la propagande et le recrutement en ligne.
- 53. Certains membres de ces communautés ont tenté de rejoindre des groupes ethniques tels que la Katiba al-Tawhid wal-Jihad (KTJ) et la Katiba Imam Al-Bukhari (KIB) (QDe.158), actifs sous l'égide de HTS dans la région d'Edleb. KIB s'est scindé en trois groupes après la mort de son dirigeant, Akmal Dzhurabaev, et les difficultés organisationnelles qui ont suivi. Le plus grand de ces groupes est dirigé par Ubaydullo Muradoluogly, également connu sous le nom de « Abu Yusuf » (non inscrit sur la Liste), citoyen tadjik. Deux groupes plus petits sont dirigés respectivement par Alisher Tazhibaev (non inscrit sur la Liste), citoyen kirghize, et Sulaymanov (non inscrit sur la Liste), citoyen ouzbek.
- 54. Selon des États Membres, le nombre de combattants de KTJ a augmenté pour s'établir à 500. Le groupe est actif dans les provinces de Hama, Edleb et Lattaquié,

35 Information communiquée par un État Membre.

15-10984 15/26

- en République arabe syrienne. C'est le groupe ouzbek qui est le plus prêt à se battre, le mieux équipé et le mieux financé. L'Islamic Jihad Group (QDe.119) (Groupe du Jihad islamique) est maintenant totalement sous le contrôle de HTS. Il se compose de 30 à 40 Ouzbeks de souche et d'un plus petit nombre de nationaux turcs. Les nationaux ouzbeks sont arrivés en République arabe syrienne en passant par l'Afghanistan.
- 55. En République arabe syrienne et en Iraq, environ 1 500 combattants originaires du Tadjikistan ont rejoint des groupes terroristes établis ; 600 seraient encore en vie. On pense que Gulmurod Khalimov (QDi.372) est leur chef. Il a perdu son poste de « ministre de la guerre » de l'EIIL et se trouverait à Edleb. En République arabe syrienne, les nationaux d'Asie centrale cherchent à recruter en ligne des Ouzbeks et des Tadjiks en utilisant leur langue maternelle. Cette propagande incite à se rendre dans la zone de conflit, à lever des fonds et à créer des cellules dormantes dans le pays d'origine. En 2019, 26 membres de l'EIIL, dont certains étaient des revenants, ont été arrêtés à la suite d'une opération conjointe menée par les services spéciaux de pays de la région.
- 56. Environ 2 000 nationaux de la Communauté d'États indépendants sont détenus dans le nord-est de la République arabe syrienne. Depuis le début de l'année 2019, 524 nationaux, presque uniquement des femmes et des enfants, ont été rapatriés par le Kazakhstan, 156 par l'Ouzbékistan et 84 par le Tadjikistan.
- 57. Les pays d'Asie centrale demeurent préoccupés par la menace terroriste émanant de l'Afghanistan. Plusieurs groupes d'Asie centrale affiliés à Al-Qaida opèrent dans le nord du pays, dans la province de Badakhchan. Il s'agit d'environ 50 combattants du KIB, jusqu'à 100 combattants de l'Islamic Movement of Uzbekistan (QDe.010) (Mouvement islamique d'Ouzbékistan) et jusqu'à 50 combattants de l'Islamic Jihad Group. L'Eastern Turkistan Islamic Movement (QDe.088) (Mouvement islamique du Turkestan oriental) compte environ 350 combattants. La Jamaat Ansarullah, dirigée par Asliddin Davlatov (non inscrit sur la Liste), compte jusqu'à 30 nationaux tadjiks. Au total, une centaine de combattants originaires du Tadjikistan seraient basés en Afghanistan.
- 58. Tous ces groupes agissent sous les auspices des Taliban, qui remplissent essentiellement les fonctions d'instructeurs et d'experts en explosifs. Dans le nord de l'Afghanistan, les groupes d'Asie centrale coopèrent avec les réseaux criminels organisés qui se livrent au trafic de drogues de part et d'autre de la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan; ils utilisent les mêmes itinéraires pour faire passer des combattants en Asie centrale.
- 59. L'ISIL-K a un contingent d'environ 200 combattants originaires d'Asie centrale, dirigé par le Sayvaly Shafiev, Tadjik également connu sous le nom de « Mauaviya » (non inscrit sur la Liste). Ce dernier opère actuellement dans la province du Nangarhar, où il est membre du conseil de commandement de l'ISIL-K (*choura*). Il cherche à recruter des combattants tadjiks et à lever des fonds grâce à la propagande en ligne en langue tadjik.
- 60. En avril, le chef de l'ISIL-K, Mawlawi Zia ul-Haq, également connu sous le nom d'Abu Omar Khorasani (non inscrit sur la Liste), a été démis de ses fonctions et remplacé par Mawlawi Abdullah, également connu sous le nom de Mawlawi Aslam Farooqi (non inscrit sur la Liste), auparavant responsable des opérations à Khyber. La rétrogradation de Mawlawi Zia ul-Haq serait due à de mauvais résultats dans le cadre des revers essuyés par l'ISIL-K à Nangarhar au second semestre de 2018. La nomination de son remplaçant a eu lieu lors d'une visite d'une délégation de la structure mère, ce qui souligne la relation directe existant entre l'ISIL-K et la structure mère en Iraq et en République arabe syrienne.

- 61. En 2019, l'ISIL-K a subi des revers militaires et l'intensité de ses attaques a diminué par rapport aux périodes précédentes. Il n'a pas réussi à pénétrer dans les provinces de Paktiya et du Logar, dans le sud-est de l'Afghanistan. Le groupe reste concentré dans les provinces du Nangarhar et du Kounar, et n'a pas de présence organisée ou affichée en dehors de l'est de l'Afghanistan. D'après les estimations d'un État Membre de la région, largement confirmées par d'autres États Membres, le nombre de combattants associés à l'ISIL-K, y compris les combattants terroristes étrangers, se situe entre 2 500 et 4 000.
- 62. Selon des États Membres, l'ISIL-K conserve une capacité solide de tirer des revenus de l'exploitation des ressources locales en minerais, bois de sciage et talc. En outre, le groupe extorque des fonds à la population locale et commet des enlèvements contre rançon. Les États Membres sont largement d'accord sur le fait que le groupe continue de ne pas se livrer au trafic de stupéfiants.
- 63. Al-Qaida continue de voir dans l'Afghanistan un refuge pour ses dirigeants, du fait de ses liens solides et de longue date avec le commandement Taliban. Avec l'aide des Taliban, Al-Qaida souhaite renforcer sa présence dans la province de Badakhchan, en particulier dans la zone de Chighnan, qui borde le Tadjikistan, ainsi qu'à Barmal, dans la province de Paktika. Al-Qaida continue de coopérer étroitement avec Lashkar-e-Tayyiba (QDe.118) et le Haqqani Network (TAe.012) (Réseau Haqqani), et les membres d'Al-Qaida continuent de servir régulièrement d'instructeurs militaires et religieux pour les Taliban.
- 64. Le 21 avril (dimanche de Pâques), les attentats-suicides à la bombe perpétrés contre des églises et des hôtels de luxe dans trois villes et sept localités de Sri Lanka ont fait un total de 258 morts. Ces attentats ont été commis par les groupes locaux National Thowheed Jamath (NTJ) et Jammiyathul Millathu Ibrahim (JMI). NTJ a été créé en 2014 et comptait une cinquantaine de membres avant les attentats. JMI, quant à lui, a été créé en 2015 et compte environ 135 membres. Certains des kamikazes s'étaient rendus en République arabe syrienne et avaient été entraînés au maniement des armes par l'EIIL. Les spécialistes des explosifs auraient étudié sur Internet les méthodes appliquées par l'EIIL pour fabriquer des engins explosifs improvisés, qu'ils auraient testés avant les attaques. Des roulements à billes, des clous et divers produits chimiques ont servi à la fabrication, et des filaments d'ampoule et des minuteries de machine à laver ont été utilisés pour l'amorçage. Bien que l'EIIL ait revendiqué les attentats, les enquêtes menées par des États Membres ont révélé que la structure mère ne les avait ni ordonnés ni facilités, et qu'elle n'en avait pas eu connaissance à l'avance. Ces attentats ont été lancés et menés localement, inspirés par l'idéologie de l'EIIL. Ils visaient à améliorer l'image mondiale de l'EIIL après sa défaite militaire en Iraq et en République arabe syrienne.
- 65. Des États Membres de la région se sont déclarés préoccupés par la dynamique qui régnait dans la région, en particulier à Sri Lanka, dans le sud de l'Inde et aux Maldives, qui pouvait contribuer aux menaces internes. Depuis 2013, environ 170 Maldiviens se sont rendus en Iraq et en République arabe syrienne et plus de 70 personnes ont tenté de s'y rendre, sans succès. En mars, il a été signalé qu'une famille maldivienne comptant quatre enfants, qui avait quitté la République arabe syrienne pour s'installer en Afghanistan, tentait de rejoindre l'ISIL-K.
- 66. À mesure que l'EIIL poursuit son évolution pour passer d'un pseudo-État à un réseau mondial inspirant et dirigeant le terrorisme, il cherchera peut-être à créer des bases d'opérations dans des zones où il n'a jamais été actif auparavant. Les attentats du dimanche de Pâques pourraient servir de modèle à d'autres actions terroristes de l'EIIL dans d'autres endroits inattendus. Le retour dans leur pays des combattants terroristes étrangers en provenance d'Iraq et de la République arabe syrienne pourrait s'accompagner d'une radicalisation autochtone en Asie du Sud ou ailleurs.

17/26 17/26

#### 2. Asie du Sud-Est

- 67. Une série d'attentats terroristes, réussis ou déjoués, attribués à des groupes affiliés à l'EIIL, montre que la menace persiste dans la région de l'Asie du Sud-Est. Deux tendances préoccupantes ont été observées : le fait que des lieux de culte soient pris pour cibles et que les femmes continuent de jouer un grand rôle dans les activités opérationnelles. Des revenants d'Iraq et de la République arabe syrienne et des « voyageurs frustrés » ont participé à des attentats en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines et, plus généralement, soutiennent les affiliés de l'EIIL au niveau local, qui ont été chargés par les responsables de l'EIIL de mener des attaques autogérées et autofinancées.
- 68. Pendant la période considérée, l'attentat le plus meurtrier a eu lieu le 27 janvier à Jolo, à la pointe sud-ouest de Mindanao, aux Philippines. Deux bombes ont explosé à quelques minutes d'intervalle pendant la messe dominicale tenue à la cathédrale romaine, tuant 23 personnes et en en blessant plus d'une centaine. L'attentat a été attribué au Abu Sayyaf Group (ASG) (QDe.001) (Groupe Abu Sayyaf), affilié à l'EIIL. La violence liée au groupe dans le sud des Philippines est restée stable au cours du premier semestre de 2019. Les forces de sécurité philippines attaquent fréquemment l'ASG et signalent régulièrement des affrontements faisant des victimes des deux côtés. Un État Membre a signalé l'arrestation en avril, par les autorités philippines, de quatre femmes qui seraient les épouses de commandants de l'ASG et qui seraient responsables de la logistique et des finances du groupe. Elles relèveraient directement du chef de l'ASG, Hajan Sawadjaan (non inscrit sur la Liste), le cerveau présumé de l'attentat commis à Jolo en janvier. Les autorités philippines ont dit qu'à la fin du mois de mai, l'ASG ne détenait plus d'otages et que les opérations de lutte contre le groupe devraient s'intensifier en conséquence. Elles ont également annoncé en avril la mort d'Abu Dar, l'un des architectes du siège de la ville de Marawi (voir S/2018/705, par. 67) et un dirigeant du groupe Maute, affilié à l'EIIL.
- 69. Les autorités indonésiennes continuent de faire face aux difficultés que posent les groupes affiliés à l'EIIL qui opèrent dans le pays. En mars, l'épouse d'un dirigeant de Jamaah Ansharut Daulah (JAD) récemment arrêté et ses enfants se sont fait exploser lors d'une altercation avec la police à leur domicile, sur l'île de Sumatra. En mai, les autorités indonésiennes ont déjoué un complot terroriste monté par une cellule dissidente de JAD. Un membre de la cellule a été accusé d'avoir fabriqué des bombes avec du triacétone triperoxyde dans un laboratoire artisanal; le plan était de faire exploser les bombes lors de l'annonce des résultats des élections nationales. Au cours du mois de mai, les responsables indonésiens de la lutte anti-terroriste ont signalé l'arrestation de 41 personnes affiliées à JAD et de revenants, ainsi que la saisie de cinq bombes non explosées et d'environ 350 kilogrammes d'explosifs.
- 70. Les autorités malaisiennes ont détecté et déjoué des activités terroristes liées à l'EIIL. En février et en mai, la police a annoncé qu'elle avait arrêté plusieurs individus, parmi lesquels certains avaient été formés par JAD à la fabrication de bombes et avaient l'intention de prendre pour cibles des lieux de culte non musulmans. Un État Membre a insisté sur les arrestations de Singapouriens effectuées en février. Une des personnes arrêtées était basée en Malaisie et avait soutenu financièrement un combattant malaisien de l'EIIL de haut rang en République arabe syrienne, connu sous le nom de Akel Zainal. Des États Membres craignent que la prise pour cibles de lieux de culte en Asie du Sud-Est et à Sri Lanka ne devienne une tendance dans les opérations de l'EIIL.

# III. Étude d'impact

# A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme

- 71. Les réserves financières de l'EIIL continueraient d'osciller entre 50 et 300 millions de dollars et le groupe terroriste serait toujours en mesure de transférer des fonds à ses partisans, dans la principale zone de conflit et dans le monde entier. L'EIIL aurait accès à des fonds en espèces dissimulés en Iraq, en République arabe syrienne et dans les pays voisins, ou remis à des partisans jugés dignes de confiance. Ses réserves financières sont également investies dans des entreprises en Iraq, en République arabe syrienne et ailleurs.
- 72. Les pressions militaires exercées sur l'EIIL et la prise de ses derniers bastions ont largement entamé la capacité du groupe de générer des revenus en Iraq et en République arabe syrienne depuis le début de l'année 2019. Le groupe s'adapte à son statut d'insurgé et est beaucoup moins mis à contribution financièrement ; il recourt à la contrebande, à l'extorsion et à l'enlèvement contre rançon pour continuer de se financer. Le commandement de l'EIIL a besoin de cellules et de partisans pour tenir sa comptabilité et désigner un responsable des questions financières. Il s'est efforcé de mieux superviser ses finances et a notamment décidé à cet égard que seule la moitié des revenus générés dans une province donnée serait dédiée à ladite province. Les cellules implantées dans la principale zone de conflit et les partisans à l'étranger sont encouragés à être autonomes sur le plan financier. Un État Membre a expliqué que les affiliés de l'EIIL étaient considérés comme des start-up : le siège central leur allouait un capital de lancement et leur prodiguait des conseils, mais il était clair qu'à terme, elles devaient être indépendantes.
- 73. Le plus souvent, les transferts de fonds visant à financer l'EIIL et Al-Qaida se font par l'intermédiaire de passeurs de fonds, de sociétés de services financiers non enregistrées et d'hawaladars, qui opèrent à l'insu des autorités et des forces de l'ordre, si bien qu'il est extrêmement difficile d'identifier les expéditeurs et les destinataires des fonds. Toutefois, les cellules de renseignement financier consultées par l'Équipe de surveillance ont détecté des opérations financières dans lesquelles les combattants terroristes étrangers présents dans une zone de conflit ou leurs proches étaient en mesure de recevoir des fonds en provenance de pays étrangers qui avaient été transférés sur un compte bancaire personnel ou professionnel ouvert dans un pays voisin. Les fonds étaient ensuite retirés et acheminés dans la zone de conflit par un passeur de fonds ou par le truchement de sociétés de services financiers. Ce type de configuration, à savoir un seul compte bancaire potentiellement alimenté par de multiples parties non apparentées, peut être détecté au moyen de dispositifs de surveillance des transactions, fréquemment utilisés par nombre d'institutions financières.
- 74. Un État Membre s'est dit préoccupé par l'utilisation potentiellement abusive de fonds liés à des combattants terroristes étrangers décédés, leurs proches étant en mesure d'accéder aux comptes de ces derniers sans que les autorités le sachent.
- 75. Les plateformes de paiement mobile préoccupent de plus en plus les États Membres. Ces mécanismes de paiement contribuent à démocratiser l'accès aux services financiers dans de nombreux pays en développement et permettent tout particulièrement de remplacer les banques traditionnelles. Certains fournisseurs de services mobiles gagneraient toutefois à renforcer leurs procédures liées au devoir de vigilance relatif à la clientèle et leurs instruments de surveillance des transactions, ce qui permettrait de détecter et de signaler plus facilement les transactions suspectes.

19-10984 **19/26** 

76. Quelques États Membres ont abordé les risques liés à l'utilisation des cryptomonnaies ou de la monnaie virtuelle aux fins du financement du terrorisme. Un État Membre qui surveille le dark Web a constaté que des terroristes avaient tenté de lever des fonds en recourant à ce type de monnaie, mais il n'a pas été possible d'établir que ces fonds étaient destinés à financer l'EIIL ou Al-Qaida. Un État Membre voisin de la zone de conflit a constaté une forte augmentation du nombre d'opérations suspectes liées à des monnaies virtuelles signalées à sa cellule de renseignement financier. Là encore, il n'a pas été possible d'établir que les opérations étaient liées au financement de l'EIIL ou d'Al-Qaida. Comme indiqué dans le dernier rapport en date de l'Équipe de surveillance, les États Membres estiment qu'à l'heure actuelle, ces monnaies ne constituent pas une source de revenus majeure pour l'EIIL ou Al-Qaida. En juin 2019, le Groupe d'action financière a publié une note interprétative sur les nouvelles technologies (actifs virtuels), dans laquelle il a recommandé des mesures pour la réglementation et la surveillance des actifs virtuels et des prestataires de services d'actifs virtuels<sup>36</sup>.

# B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel

77. Selon un État Membre, le pillage d'antiquités iraquiennes sur des sites historiques des provinces de Ninive, de Diyala, d'Anbar et de Kirkouk s'inscrivait à l'origine dans un projet de financement de l'EIIL. Un autre État Membre a signalé une augmentation du nombre de fouilles archéologiques réalisées au cours de la période considérée dans le nord de la République arabe syrienne, y compris dans des zones contrôlées par HTS. Les pillards utilisent des dispositifs de pointe pour détecter les antiquités, qui sont ensuite vendues en ligne. Dans certains cas, des pièces auraient été proposées à la vente à des collectionneurs avant même d'avoir été exhumées des sites archéologiques.

78. Des partisans de l'EIIL de retour de la zone de conflit après avoir occupé des postes liés aux finances du groupe terroriste ont signalé à un État Membre que l'EIIL avait créé une section chargée exclusivement de la vente d'antiquités au sein du ministère (diwan) des ressources naturelles. Lorsque ce ministère a été dissout, la section a été transférée au ministère des finances. Il semblerait que seul le commandement de l'EIIL détienne toutes les informations relatives aux antiquités vendues et sache où se trouvent celles entreposées<sup>37</sup>.

79. Dans de nombreux pays, la police nationale participe à la recherche des biens culturels volés ou pillés faisant l'objet de trafic et aux activités de lutte contre ce trafic. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, la communauté internationale doit s'attacher en priorité à dispenser une formation ciblée aux services de police pour leur donner les moyens opérationnels de lutter contre le trafic de ce type de biens, et encourager la création de services de police spécialisés (voir résolution 73/130 de l'Assemblée générale, par. 17) et d'une base de données nationale qui recense les œuvres d'art volées et soit directement reliée à la base de données de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) correspondante. INTERPOL a pu compter sur l'appui de ses États membres pour organiser, depuis 2017, 18 ateliers dédiés à la lutte contre le trafic de biens culturels en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe orientale. Ces initiatives ont permis de former 600 experts : membres des forces de l'ordre, des douanes, d'organisations non gouvernementales, des ministères de la culture et de l'intérieur et de musées nationaux, et procureurs.

<sup>36</sup> Voir Groupe d'action financière, « Public Statement on Virtual Assets and Related Providers » 21 juin 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/public-statement-virtual-assets.html.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Information communiquée par un État Membre.

- 80. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour engager ceux qui ne l'ont pas encore fait à créer, avec l'aide d'INTERPOL, des services de polices chargés exclusivement de protéger le patrimoine culturel et d'enquêter sur les affaires de trafic de biens culturels. À cet égard, elle recommande de créer également, à l'échelle des États, une base de données qui recense les œuvres d'art volées et soit directement reliée à la base de données d'INTERPOL correspondante. Par ailleurs, elle recommande que le Comité écrive aux États Membres pour les encourager à financer et à soutenir les ateliers de formation organisés par INTERPOL sur la lutte contre le trafic de biens culturels dans des régions clefs du monde.
- 81. La coopération entre les autorités judiciaires et les forces de l'ordre est essentielle pour réduire le trafic de biens culturels. En 2018, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a publié un document à l'intention des membres de ces deux entités, dans lequel elle a proposé un ensemble d'outils pratiques et d'exercices à mener individuellement ou en groupe. Cette trousse d'information s'adresse en priorité aux utilisateurs européens en ce sens qu'elle contient notamment des informations sur les mesures législatives spécifiquement applicables à l'Union européenne. C'est la première publication qui vise à encourager les autorités judiciaires et les forces de l'ordre à acquérir des compétences pratiques en matière de lutte contre le trafic de biens culturels. Elle est complétée par une formation en ligne, accessible à tous les États Membres sur le site Web de l'UNESCO<sup>38</sup>.
- 82. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour les inviter à sensibiliser les autorités judiciaires et les forces de l'ordre compétentes aux formations proposées par l'UNESCO concernant le trafic de biens culturels, lesquelles sont disponibles sur le site Web de l'organisation.

# C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés

- 83. Les États Membres demeurent préoccupés par les problèmes que posent les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés, même si à l'heure actuelle, ces derniers sont peu nombreux et si les revenants n'apparaissent pas comme des terroristes de premier plan. Selon les estimations nationales, le taux d'attrition s'établit à 25 % de morts et à 15 % de disparus chez les combattants terroristes étrangers. Sachant qu'au départ, environ 40 000 personnes ont rejoint les rangs du « califat », ces chiffres donnent à penser que 24 000 à 30 000 d'entre elles sont toujours en vie. Même l'estimation crédible la plus faible semble énorme par rapport aux chiffres enregistrés pour l'Afghanistan et Al-Qaida, sans parler de tous les autres théâtres d'insurrection terroriste, tous plus modestes.
- 84. Les États Membres ont adopté diverses stratégies en ce qui concerne le rapatriement et la prise en charge des détenues, y compris pour ce qui est de séparer les mères des enfants, en fonction des difficultés rencontrées pour établir la filiation et la nationalité des mineurs et compte tenu des aspects juridiques spécifiques liés à la prise en charge de ces derniers. Quelles que soient les difficultés rencontrées, les conditions de vie dans les camps surpeuplés tels que celui de Hol montrent clairement que la situation ne s'améliorera pas d'elle-même. Toutefois, les difficultés que présente sur les plans logistique et juridictionnel et sur le plan des droits de l'homme la prise en charge des détenus et des déplacés en République arabe syrienne et, dans

19-10984 **21/26** 

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Voir www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/.

une certaine mesure, en Iraq, ont compromis la perspective de trouver une solution au problème.

85. La résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité reste la référence en la matière. Les États Membres de la région reconnaissent sa valeur mais estiment qu'elle ne va pas aussi loin qu'elle ne le devrait, à savoir imposer une juste part de responsabilité aux États de nationalité et d'origine des combattants terroristes étrangers et des personnes à leur charge. L'Équipe de surveillance promeut la résolution 2396 (2017) auprès des États Membres chaque fois que l'occasion se présente et estime que si ces problèmes ne sont pas résolus de manière plus systématique, la menace que représentent à court et à moyen terme les détenus adultes et, à moyen et à long terme, les mineurs, qui sont de plus en plus traumatisés et radicalisés, sera de plus en plus élevée et se soldera par des attentats terroristes dans les décennies à venir.

## IV. Sanctions

## A. Interdiction de voyager

86. Au cours de la période considérée, l'Équipe de surveillance a pris note de plusieurs mesures mises en place par les États Membres pour s'attaquer aux problèmes liés au filtrage des bases de données et des listes de surveillance et a poursuivi ses activités de sensibilisation aux résolutions 2309 (2016), 2368 (2017) et 2396 (2017) à l'occasion de ses visites dans les États Membres et auprès d'autres instances. Elle a constaté que la question de l'intégrité et de la gestion efficace des frontières physiques demeurait une priorité essentielle aux yeux des États Membres en vue de détecter, de dissuader et de stopper les déplacements des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, des combattants terroristes étrangers et de leurs associés qui retournent dans leur pays de départ ou s'installent ailleurs. À mesure que la menace mondiale que représentent Al-Qaida, l'EIIL et leurs partisans évolue et que le volume des voyages internationaux augmente, les systèmes de contrôle aux frontières des États Membres se heurtent à des menaces supplémentaires liées aux déplacements des combattants terroristes étrangers et des personnes inscrites sur la Liste (voir S/2019/50 par. 94).

87. L'Équipe de surveillance a noté que de nombreux États Membres rencontraient des difficultés pour se procurer rapidement les informations précises dont ils avaient besoin afin de vérifier et filtrer efficacement les données au regard des diverses bases de données et listes de contrôle nationales<sup>39</sup>. En outre, dans un certain nombre d'États Membres, seuls quelques organismes publics ont accès en temps réel aux bases de données régionales et internationales, notamment à la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et aux bases de données d'INTERPOL, si bien qu'il est difficile pour la police des frontières de prendre des mesures rapides, appropriées et éclairées. Cette situation découle du manque de collaboration au sein des organismes publics et entre eux, collaboration qui permettrait d'accéder rapidement aux informations et de les diffuser dans les organismes et les systèmes, de manière à renforcer la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques et, partant, à contribuer à l'application efficace des résolutions 2309 (2016), 2368 (2017) et 2396 (2017)<sup>40</sup>.

88. En ce qui concerne le système de renseignements préalables concernant les voyageurs et le dossier passager, l'Équipe de surveillance a noté qu'à ce jour, 65 États Membres appliquaient pour l'essentiel ces deux systèmes : 49 États Membres appliquent le système de renseignements préalables concernant les voyageurs, tandis

<sup>39</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Information communiquée par un État Membre.

que 16 ont actualisé leur système pour passer à un système interactif<sup>41</sup>. L'Équipe de surveillance a fait observer que l'échange efficace, cohérent et rapide d'informations aux niveaux national, régional et international permettra de sensibiliser davantage les esprits, de promouvoir la mise en place de mesures et de mieux utiliser les bases de données et les listes de surveillance en vue de détecter et d'interdire les déplacements des personnes inscrites sur la Liste et des combattants terroristes étrangers (ibid., par. 97). À l'échelle nationale, la collaboration entre les organismes est essentielle et contribuera à l'établissement de critères communs concernant le caractère raisonnable des soupçons, le format des données et les configurations requises pour filtrer efficacement les voyageurs. Par ailleurs, il sera possible de renforcer la mise en œuvre des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossier passager en fournissant aux utilisateurs finaux une connectivité en temps réel et un accès aux listes de surveillance nationales, et en procédant à une mise à jour régulière des informations nécessaires au filtrage des voyageurs.

89. Grâce aux données biométriques, le risque d'identification erronée qui existe lorsque l'on se fonde uniquement sur les données biographiques est réduit, et moins de documents de voyage frauduleux sont utilisés (ibid., par. 96). Plusieurs États Membres ont fait observer qu'en dépit des efforts déployés pour s'assurer que les données biométriques étaient enregistrées, traitées et transférées en toute sécurité, il restait difficile de garantir l'interopérabilité des systèmes de collecte de données biométriques avec les listes de surveillance et les bases de données de façon à assurer un contrôle et une répression efficaces des personnes inscrites sur la Liste et des combattants terroristes étrangers. En outre, les États Membres ont des difficultés pour collecter et consulter les données biométriques des combattants terroristes étrangers se trouvant dans les zones de conflit et de ceux susceptibles de retourner dans leur pays ou de se réinstaller ailleurs<sup>42</sup>.

90. L'Équipe de surveillance a continué de coopérer avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Association du transport aérien international concernant la mise en œuvre de la résolution 2309 (2016) et fait observer que certains types de passeport ne pouvaient toujours pas être lus sur un support électronique. Des progrès ont toutefois été accomplis en matière de délivrance de passeports électroniques, en circulation dans environ 136 États Membres. En ce qui concerne la modernisation des visas, 30 États Membres délivrent des visas électroniques à ce jour ; cinq délivrent des autorisations de voyage électroniques, et d'autres prennent actuellement des mesures en ce sens.

#### B. Gel des avoirs

91. Certains États Membres ont communiqué à l'Équipe de surveillance des informations concernant le gel des avoirs liés au financement du terrorisme et, dans quelques cas seulement, le gel des avoirs appartenant à des personnes et entités associées à l'EIIL et à Al-Qaida. Dans la plupart des cas, lorsque les États Membres communiquent ce type de données, il n'est pas possible de déterminer si les avoirs sont liés à des personnes ou à des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Dans sa résolution 2462 (2019), le Conseil de sécurité a invité les États Membres à « envisager de rendre publiques les listes concernant le gel des avoirs établies à l'échelle nationale et régionale à la suite des résolutions 1373 (2001), 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) ». Les États Membres qui prendront des mesures en ce sens permettront à l'Équipe de surveillance

<sup>41</sup> Information communiquée par un État Membre.

19-10984 **23/26** 

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Information communiquée par un État Membre.

- et au Comité de mieux comprendre la mise en œuvre du gel des avoirs et les potentielles lacunes y relatives.
- 92. L'Équipe de surveillance continue de coopérer avec le Groupe d'action financière et des organismes régionaux similaires afin de recueillir des informations sur les efforts déployés par les États Membres pour lutter contre le financement du terrorisme et appliquer les mesures de gel des avoirs.
- 93. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour leur rappeler la demande formulée au paragraphe 11 de la résolution 2462 (2019) de rendre publiques les mesures relatives au gel des avoirs qu'ils ont prises au titre des résolutions pertinentes et de communiquer les informations pertinentes à l'Équipe de surveillance.

## C. Embargo sur les armes

- 94. Au cours de la période considérée, l'Équipe de surveillance a reçu des informations concernant les capacités de l'EIIL en matière d'armes chimiques, que le groupe a acquises lorsqu'il avait accès à des laboratoires universitaires à Mossoul. L'Iraq a confirmé que l'EIIL avait acquis les compétences nécessaires pour produire et répandre de l'ypérite au soufre. Selon les États Membres, le gaz en question n'a pas été volé dans les stocks locaux mais créé de façon artisanale et placé dans des roquettes improvisées et des munitions de type 107-mm modifiées. L'Équipe de surveillance a été informée de 15 cas distincts, entre 2015 et 2017, au cours desquels l'EIIL a utilisé ce gaz dans des attaques contre plusieurs provinces iraquiennes.
- 95. Même s'il est possible que les stocks de gaz soient épuisés, la méthode de fabrication et de dissémination peut être transmise à d'autres théâtres d'opérations. Il est peu probable que l'EIIL soit en mesure d'en produire de nouveau s'il n'a pas accès à des installations appropriées comparables aux laboratoires qu'il contrôlait autrefois à Mossoul.
- 96. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres au sujet du risque potentiel d'attentats terroristes chimiques et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à se donner les moyens de réagir à ce type d'attaques, en améliorant leurs capacités de gestion des lieux d'attaque chimique, d'enquête sur ces attaques et d'atténuation de leurs effets, notamment en échangeant les bonnes pratiques à l'échelle internationale, en collaborant avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et en participant aux formations mises en place par INTERPOL pour combler ces lacunes.
- 97. Le dark Web permet aux armes illégales de circuler et constitue un canal potentiel pour le détournement d'armes acquises légalement. Bien qu'on ne puisse le considérer comme une source majeure d'approvisionnement en armes dans les zones de conflit, le dark Web peut potentiellement être une source de premier choix pour les loups solitaires et les petits groupes, en particulier dans les pays où la vente d'armes est réglementée. Un État Membre a précisé que des sites de vente en ligne avaient été utilisés pour obtenir de faux documents d'identité, qui avaient pu servir à des terroristes présumés pour passer d'un pays à un autre.
- 98. L'Équipe de surveillance a pris note des mesures adoptées par les forces de l'ordre au cours de la période considérée pour fermer des sites hébergés sur le dark Web, notamment Wall Street Market, DeepDotWeb et Silkkitie. La coopération internationale mise en place pour fermer définitivement ces sites est digne d'éloges et offre un exemple de bonnes pratiques visant à renforcer la coopération contre le trafic d'armes sur le dark Web, armes destinées notamment aux terroristes et à leurs sympathisants. L'Équipe de surveillance estime qu'en dépit de ces mesures, les

utilisateurs se tourneront vers de nouveaux sites ou vers d'autres plateformes telles que des sites à fournisseur unique et des applications de communications chiffrées. C'est ce qui s'est passé lorsque les principaux sites hébergés sur le dark Web ont été fermés en 2017.

99. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour mettre en lumière la menace terroriste associée aux sites et aux fournisseurs hébergés sur le dark Web et pour encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à établir des services de police chargés exclusivement de détecter les infractions liées au dark Web et d'enquêter à leur sujet, ainsi qu'à créer des points de contact nationaux par l'intermédiaire desquels les États Membres pourront échanger et rassembler des données.

# V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

100. Entre janvier et juin 2019, l'Équipe de surveillance a effectué 32 visites de pays et visites techniques. Elle a continué de promouvoir le régime de sanctions en participant à 30 conférences, réunions et ateliers internationaux, notamment ceux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, d'INTERPOL, du Groupe d'action financière et d'organes régionaux similaires, du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle a tenu sa dix-septième réunion régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et a participé aux réunions régionales de l'Équipe spéciale interinstitutions pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, établie par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Elle a continué de dialoguer avec des entités et associations de divers secteurs : finances, ressources naturelles, commerce d'antiquités, défense et technologies de l'information. Au cours de la période considérée, elle a participé à des réunions organisées par le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, notamment à la réunion spéciale conjointe sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité organisée. Elle a également coopéré étroitement avec ladite Direction exécutive à l'établissement des rapports qu'il est demandé au Secrétaire général d'établir. Elle reste membre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies et participe aux réunions de ses groupes de travail.

101. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations sur le présent rapport, à lui communiquer à l'adresse suivante : 1267mt@un.org.

19-10984 **25/26** 

## Annexe

# Procédures engagées par des personnes ou des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions, ou les concernant

- 1. L'état de la situation décrit dans la présente annexe n'a pas changé pendant la période considérée.
- 2. Les procédures judiciaires pendantes ou récemment achevées dont l'Équipe de surveillance a connaissance concernant des personnes ou des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida ou dont les noms ont été radés de la Liste par le Comité sont présentées ci-après.

#### **Pakistan**

- 3. Le recours formé par Al Rashid Trust (QDe.005) contre l'application de sanctions à son égard est en instance devant la Cour suprême du Pakistan, qui est saisie d'un appel interjeté par le Gouvernement contre une décision défavorable rendue en 2003. Le recours similaire formé par Al-Akhtar Trust International (QDe.121) reste en instance devant une juridiction inférieure<sup>1</sup>.
- 4. Dans une affaire distincte, un administrateur de la Pakistan Relief Foundation [inscrite sur la Liste comme alias d'Al-Akhtar Trust International (QDe.121)] a contesté le gel de son compte bancaire<sup>2</sup>.

#### Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

5. Abdulbasit Abdulrahim, Abdulbaqi Mohamed Khaled et Maftah Mohamed Elmabruk (tous radiés de la Liste) contestent la légalité de la procédure par laquelle le Royaume-Uni les a désignés pour inscription sur la Liste relative aux sanctions. Des audiences concernant l'utilisation d'éléments confidentiels et le degré de divulgation nécessaire sont en cours dans le cadre de ces affaires<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Information communiquée par le Pakistan.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Information communiquée par le Pakistan.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Information communiquée par le Royaume-Uni.